

Engagement pour le respect de l'uniforme scolaire

L'uniforme scolaire a été mis en place à l'école Georges-Vanier afin de contrer plusieurs situations telles que : tenue vestimentaire inappropriée, identification aux gangs de rue, pression sociale et autres. Depuis l'implantation de l'uniforme, nous avons remarqué un changement important dans les tensions et affiliations entre les élèves. Ce changement est un facteur important dans la mise en place d'un climat calme et respectueux qui fait de l'école Georges-Vanier un milieu propice aux apprentissages de vos enfants.

Malgré ce long chemin parcouru, il existe toujours beaucoup d'interventions à faire auprès d'élèves qui omettent et contournent les règles du code vestimentaire jours après jours.

Nous sollicitons la collaboration des parents afin d'aider l'école à mieux gérer le port de l'uniforme scolaire. Nous demandons aux parents de lire le présent contrat d'engagement avec son enfant et d'ouvrir une discussion sur le sujet.

Moi, _____, **m'engage à respecter le code vestimentaire de l'école Georges-Vanier** tout au long de l'année scolaire. **Je comprends que je devrai retourner à la maison** sur le champ si je ne respecte pas les règles en vigueur.

Extrait du code de vie de l'école Georges-Vanier

2.2 Tenue vestimentaire

Tout élève qui fréquente l'école **RESPECTE LE CODE VESTIMENTAIRE EN TOUT TEMPS À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE :**

- Le chandail bleu (polo ou t-shirt) ou le t-shirt bleu et gris identifiable par la couleur et le logo de l'école est obligatoire ;
- La veste noire, chandail à capuchon ou le chandail de laine portant le logo de l'école peut être porté exclusivement par-dessus le chandail décrit ci-haut ;
- Le chandail noir vendu lors de la participation à une activité scolaire et pré-approuvé par la direction peut-être porté par-dessus le chandail bleu de l'école.
- Les vêtements décrits ci-hauts ne peuvent être modifiés d'aucune façon ;
- Aucun autre chandail, en dessous du chandail décrit ci-haut et de la veste, ne sera accepté ;
- Seul le pantalon identifiable par la couleur et le logo de l'école est accepté ;
- La robe identifiable par la couleur et le logo de l'école est acceptée ;
- La jupe et le bermuda doivent être noirs, unis et doivent couvrir la cuisse jusqu'au genou ;
- Les pantalons, les jupes et les bermudas doivent être attachés à la taille et le chandail de l'école doit couvrir le ventre.
- Chapeaux, casquettes, foulards, bandana, camisoles, vêtements déchirés et/ou trop courts ne sont pas tolérés à l'intérieur et sur le terrain de l'école ;
- **TOUT ÉLÈVE QUI NE RESPECTE PAS CE CODE VESTIMENTAIRE SERA RETOURNÉ À LA MAISON.**

Nous avons pris connaissance des différentes règles en vigueur énumérées ci-dessus et nous acceptons que notre enfant soit retourné à la maison dans le cas où sa tenue vestimentaire n'est pas conforme.

Signature de l'élève

Signature du parent ou tuteur